



MONITORING DE PROTECTION

République Centrafricaine

Analyse trimestrielle
Novembre - Décembre 2021



RÉSUMÉ SOMMAIRE

Un total de 1.812 incidents de protection a été documenté au cours du quatrième trimestre contre 2.138 au cours du trimestre précédent ; ce qui correspond à une baisse de 15 pour cent par rapport au troisième trimestre. Les tendances concernant le type de violations restent similaires à celles enregistrées les mois précédents, à l'exception des violations contre la vie et l'intégrité physique en raison d'une augmentation de ces incidents au sein des communautés.

Profil victimes/survivant(e)s et auteurs : Les incidents de protection documentés ont été perpétrés majoritairement contre des hommes (50 pour cent) et des femmes (39 pour cent). Les mineurs constituent 11 pour cent des personnes survivantes (filles 9 pour cent, garçons 2 pour cent) de ces incidents. Les femmes et les filles ont été principalement touchées par des incidents VBG alors que les hommes et les garçons ont été la cible majoritaire de plusieurs cas de violations des droits de l'homme tels que le droit à l'intégrité physique, le droit à la liberté et le droit à la propriété. 52% des incidents ont été perpétrés par la population civile, 25 pour cent par les membres des groupes armés et 8% par les forces de sécurité intérieure, forces de défense et ses alliés. Le reste des incidents (15 pour cent) est perpétré par des auteurs inconnus ou non classifiés.

Violences sexuelles et basées sur le genre et protection de l'enfance : Au total, 596 cas de VBG ont été rapportés par les membres des structures communautaires, incluant 26 pour cent de cas de viols et des agressions sexuelles. Bien que les femmes et les filles soient les plus touchées par ce type d'incidents (95 pour cent), 5 pour cent des survivants sont des hommes et des garçons. De plus, 19 violations graves commises contre les enfants dans des situations de conflit armé (ci-après dénommées violations 1612)¹ ont été rapportées au cours de la période sous revue, la plupart d'entre elles étant de nature sexuelle.

Réponses et actions

Avec ses partenaires, le HCR a mis en place un système de protection à base communautaire à travers les structures communautaires, composées de 380 relais communautaires (dont 128 femmes) et de 293 membres des comités de protection (dont 97 femmes) répartis dans 75 communes (41 sous-préfectures) des 12 préfectures couvertes par le projet de monitoring de protection. En plus, 31312 personnes (10978 femmes, 7046 hommes, 7697 filles et 5591 garçons) ont bénéficié de sessions de sensibilisations organisées par les partenaires.

Un total de 999 survivant(e)s de VBG a été pris en charge au niveau des centres d'écoute Ma Mbi Si et via la ligne verte Ma Mbi Si (4006) et a bénéficié de référencement adéquat selon les besoins exprimés par ces derniers. En résumé, 100 pour cent des survivant(e)s ont reçu le soutien psychosocial ; 21 pour cent ont bénéficié de la prise en charge médicale et 27 pour cent ont reçu une assistance en cash d'urgence. Le HCR a lancé une campagne de vulgarisation du projet « Ma Mbi Si » sur les plateformes digitales du Bureau Régional du HCR pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre dans le cadre de la campagne médiatique régionale durant les 16 jours d'activisme.

¹La Résolution 1612 du Conseil de Sécurité sur les enfants et les conflits armés a créé le mécanisme de surveillance et de communication de l'information sur six violations graves commises contre les enfants dans des situations de conflit armé.

MÉTHODOLOGIE

Dans le contexte de crise prolongée en RCA, le HCR a poursuivi la mise en œuvre de son monitoring de protection à base communautaire en collectant et en documentant des incidents et des alertes de protection via ses relais communautaires et informateurs clés. A cette fin, le HCR maintient un accord avec trois partenaires de protection que sont, COOPI, Finn Church Aid (FCA) et INTERSOS qui supervisent ces différentes structures communautaires. FCA couvre les régions Ouest et Sud, INTERSOS travaille dans la région Centre et COOPI est présent dans la région Est. Au cours du quatrième trimestre de 2021, les équipes de monitoring de protection et les structures communautaires impliquées ont continué à travailler conjointement pour consolider l'environnement de protection des civils (protection par la présence). Les trois partenaires de surveillance de la protection du HCR comptent au total **68 moniteurs de protection (dont 16 femmes)**.

Les partenaires de l'UNHCR disposent de **4 outils de collecte de données** de protection formalisés visant à améliorer la compréhension des corrélations entre l'environnement de protection et les risques de protection auxquels la population civile est confrontée, tant au niveau individuel qu'au niveau communautaire. Les **questionnaires des ménages et des relais communautaires** permettent de consulter directement les populations sur leur perception de l'environnement de protection. Les deux autres formulaires permettent de recueillir des informations sur des événements spécifiques ayant un impact direct sur les questions de protection, soit de caractère individuel (**questionnaire des incidents de protection**) ou collectif (**questionnaire des alertes de protection**). Les alertes de protection tels que les affrontements entre groupes armés, les déplacements forcés de population, les incursions de groupes armés, les exactions généralisées contre la population civile et les catastrophes naturelles constituent les incidents de protection à grande ampleur. Les enquêtes de perception s'articulent autour de sept thèmes principaux². Les formulaires des incidents individuels de protection et les alertes collectives enregistrent, entre autres, les auteurs présumés, le groupe de population civile affecté et le type de violation des droits de l'homme sans inclure d'informations à caractère personnel permettant d'identifier la victime/survivant(e).

Un total de 1082 ménages et 303 relais communautaires ont été directement consultés par les équipes de protection. Les consultations des ménages ont diminué de 28 pour cent comparativement à la période de rapportage précédent, tandis que le nombre de consultations avec les chefs de communauté a augmenté de 22 pour cent. Les équipes de monitoring de protection ont assuré la participation des femmes et des filles au projet au regard des statistiques suivantes : 55 pour cent des ménages dirigés par des femmes et 21 pour cent des femmes relais communautaires soumises aux questionnaires.

² protection générale, incluant notamment le suivi des mouvements de population (déplacements et retours), du niveau de liberté de circulation et causes principales des restrictions et des principaux incidents de protection et causes; (ii) protection légale, incluant les questions relatives à l'accès du territoire dans le cadre des mouvements transfrontaliers et les questions relatives à la documentation, la nationalité et l'apatridie; (iii) genre et VBG, incluant notamment le suivi des principaux types de risques pour les femmes et les filles et leurs causes, la perception des risques liées aux VSBG par les communautés et une mesure de l'accès aux services sociocommunautaires pour les femmes et les filles; (iv) protection de l'enfance, incluant notamment le suivi des principaux types de risques pour les enfants et leurs cause et une lecture des mécanismes de support et services disponibles pour les enfants; (v) éducation, incluant notamment une mesure de l'accès à l'éducation au sein des communautés, leur perception du niveau de sécurité de l'environnement scolaire et une lecture des principales raisons impactant l'assiduité des enfants à l'école; (vi) solutions et la (ré)intégration, incluant notamment une mesure du niveau de cohésion sociale et d'intégration des populations déplacées, retournées, rapatriées au sein de leur communauté d'accueil et les raisons générant ou exacerbant des tensions intercommunautaires, ainsi qu'une mesure de l'accès aux services et biens de consommation de base; (vii) engagement communautaire, incluant notamment le niveau d'information des communautés au sujet des services disponibles, les mécanismes communautaires et l'engagement des communautés avec les organisations humanitaires et le niveau d'intégration des femmes dans le leadership des communautés.

4 COUVERTURE DU MONITORING DE PROTECTION

6 DIFFICULTÉS ET CONTRAINTES

8 CHIFFRES CLÉS

10 ALERTES DE PROTECTION

12 TENDANCES ET RISQUES DE PROTECTION

14 VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE

18 VIOLATIONS 1612

20 VIOLATIONS DU DROIT À LA VIE ET OU À L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE

22 VIOLATIONS DU DROIT À LA LIBERTÉ

24 VIOLATIONS DU DROIT À LA PROPRIÉTÉ

26 PROFIL DES AUTEURS PRÉSUMÉS

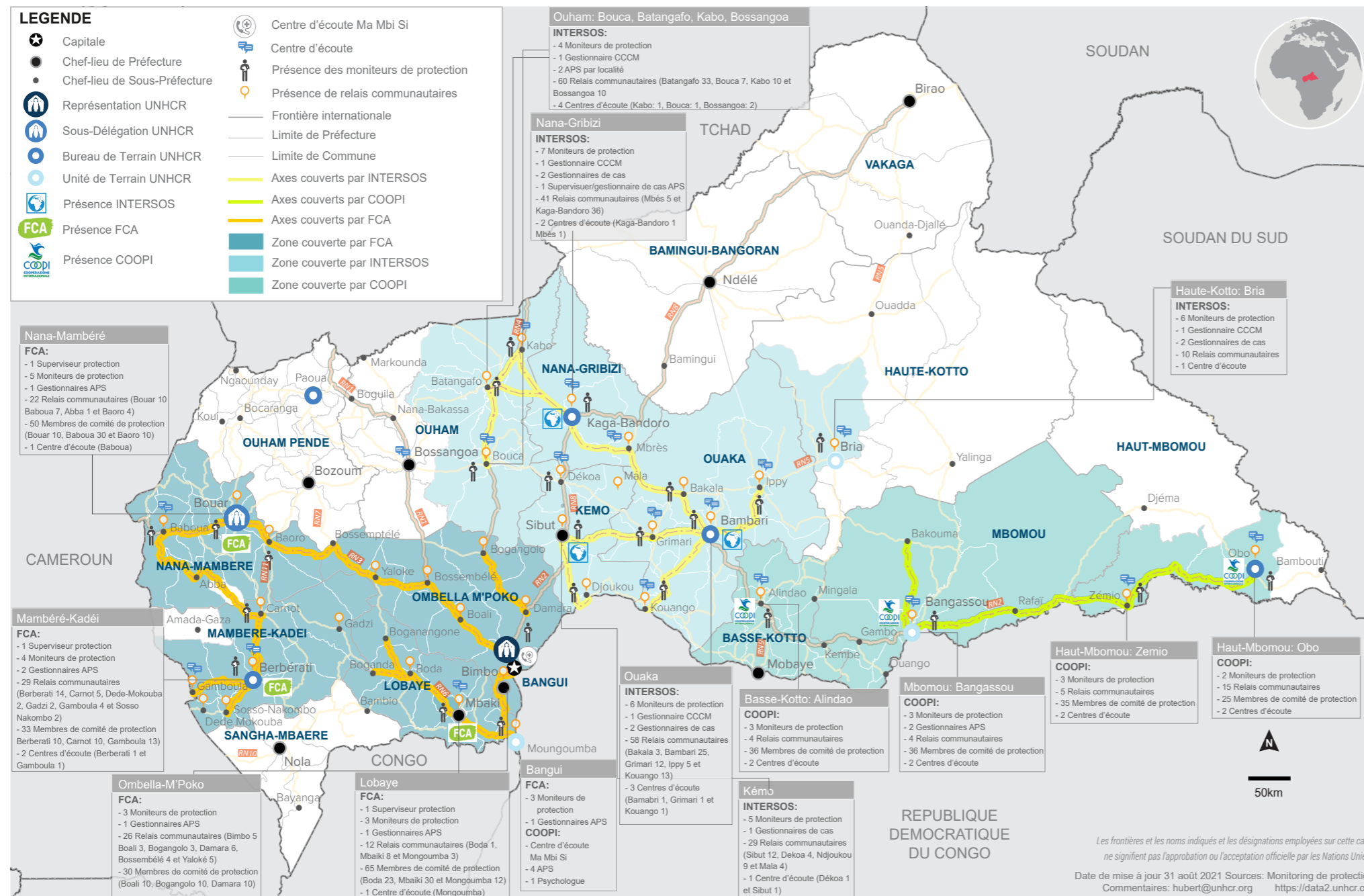
28 PROFIL DES VICTIMES ET SURVIVANT(E)S

30 ANALYSE GÉOGRAPHIQUE

32 RÉPONSES ET MISE EN ŒUVRE

34 CRÉDITS

COUVERTURE DU MONITORING DE PROTECTION



Il faut citer entre autres, l'absence d'une infrastructure de communication adéquate et la faiblesse ou l'inexistence du réseau téléphonique dans certaines régions du pays, notamment dans les provinces, rendant difficile la communication pour les équipes de protection qui sont entravées dans leurs missions sur les axes concernés.

Le projet du monitoring de protection a couvert 12 des 16 préfectures de la RCA au cours de l'année 2021, en priorisant les principales zones de tensions et de déplacement de population. Les limitations du projet doivent donc être prises en compte dans l'examen des conclusions de cette analyse trimestrielle, notamment la non-couverture des préfectures de la Vakaga, Sangha-Mbaéré et Bamingui-Bangoran où il y demeure des lacunes de protection, et les difficultés d'accès à certaines zones couvertes par les partenaires du HCR dans les préfectures susmentionnées.

Les partenaires du monitoring de protection maintiennent un réseau solide de structures communautaires dans les zones de couverture du projet, en particulier dans les endroits où les acteurs humanitaires ne sont pas présents de manière régulière, pour des raisons de sécurité ou autres. **Le réseau des structures communautaires est composé de 380 relais communautaires (dont 128 femmes) et de 293 membres des comités de protection (dont 97 femmes)** répartis dans 75 communes (41 sous-préfectures) des 12 préfectures couvertes par le projet de monitoring de protection. Cependant, ce système de monitoring de protection exécuté par des structures communautaires, présente certaines difficultés inhérentes aux défis auxquels le pays est lui-même confronté.

³Mambéré-Kadéï, Nana-Mambéré, Lobaye, Ombella-M'Poko, Kemo, Nana-Gribizi, Ouham, Ouaka, Basse-Kotto, Mbomou, Haut-Mbomou et Haute-Kotto.

DIFFICULTÉS ET CONTRAINTES

Les partenaires ont toutefois signalé certaines difficultés d'accès à des zones d'installation des populations affectées liées à la poursuite des opérations militaires dans ces zones d'une part et la présence présumée d'engins explosifs notamment dans la sous-préfecture d'Amada-Gaza (préfecture de la Mambéré-Kadéï) et sur certains axes de la Nana-Mambéré (Nièm-Yéléwa et Abba) d'autre part. Des cas de braquage et de vols à main armée, l'extorsion des biens, y compris des moyens logistiques appartenant au personnel humanitaire, ont été rapportés dans la sous-préfecture de Bossangoa (axe Nana-Bakassa). La présence de groupes armés sur certains axes des préfectures de l'Ouham, la Nana-Gribizi, la Ouaka et la Kémo ont limité également l'accès humanitaire à certaines personnes dans le besoin. Dans la préfecture de la Kémo en particulier, les observateurs ont souligné que les cas d'abus de pouvoir de la part des forces de l'ordre sont récurrents et que cela les a également empêchés de mener à bien leur travail.

En ce qui concerne la zone sud-est, l'accès à l'axe de Mingala (préfecture de la Basse-Kotto) a été amélioré, alors que certains axes sont restés inaccessibles du fait des routes impraticables (PK 35 Djemah), des ponts détruits (PK 15 Rafai) et de l'insécurité au niveau des localités d'Alindao et Bambouti. Les partenaires ont également été limités par des problèmes logistiques tels que le manque de carburant dans la préfecture du Haut-Mbomou et du Mbomou.

Le personnel de l'UNHCR a également reçu et enregistré des alertes de protection dans les préfectures non couvertes par les partenaires de mise en œuvre, notamment dans l'Ouham-Pendé. Les sources d'information de ces alertes sont diverses, elles proviennent des autres partenaires des Nations Unies, des ONG, des acteurs gouvernementaux, des leaders communautaires et de la presse, entre autres.



Opérations militaires



Groupes armés



Engins explosifs



Braquages et vols à main armée

CHIFFRES CLÉS



Un total de 1812 incidents individuels de protection a été documenté par le biais du monitoring de protection, constituant une hausse de 12 pour cent par rapport au nombre d'incidents de protection rapportés sur la même période en 2020 et une baisse de 15 pour cent par rapport au trimestre précédent (2.138 incidents).

L'analyse des données des incidents de protection recueillis au quatrième trimestre 2021 ne montre aucun changement substantiel dans la typologie des violations commises en comparaison du trimestre précédent. La proportion des atteintes au droit à la propriété (28 pour cent) et des violations 1612 (1 pour cent) est restée similaire à celle enregistrée au cours du troisième trimestre. Les incidents liés à la VBG (33 pour cent) et les violations du droit à la liberté (6 pour cent) ont enregistré une légère baisse de 1 pour cent chacune par rapport au trimestre précédent.

Les incidents liés à la VBG continuent de représenter la plus grande proportion de violations signalées au cours de la période sous revue (33 pour cent), bien qu'une diminution progressive ait été enregistrée tout au long de l'année 2021. Seules les violations du droit à la vie et à l'intégrité physique ont connu une augmentation en pourcentage au quatrième trimestre, passant de 20 pour cent à 33 pour cent des incidents individuels enregistrés, un chiffre très proche de celui lié à la VBG.

Les civils sont confrontés à des situations de violence résultant de la présence de groupes armés ou d'opérations militaires lancées par les autorités étatiques et leurs alliés.

La plupart des incidents de protection sont perpétrés généralement au sein de la famille ou de la communauté.

Bien que ces incidents ne semblent pas être directement liés au conflit armé, l'absence et/ou la faiblesse des institutions gouvernementales et des services de base en raison de la crise actuelle, aggrave la situation des survivants qui n'ont pas accès aux services médicaux ou psychologiques.

L'absence ou la faiblesse des institutions chargées de l'application de la loi dans certaines parties du pays (notamment dans les zones rurales) signifie que la plupart de ces crimes restent impunis et que les victimes n'ont aucun recours, ni aucune compensation.

Enfin, il convient de noter l'inclusion de certaines dynamiques de la RCA dans le type d'incident, avec **4 pour cent des incidents liés au phénomène de la transhumance** et **3 pour cent des incidents liés à des accusations de sorcellerie**, notamment à l'encontre des femmes et des enfants.

3 % d'incidents liés à des accusations de sorcellerie



4 % d'incidents liés à la transhumance



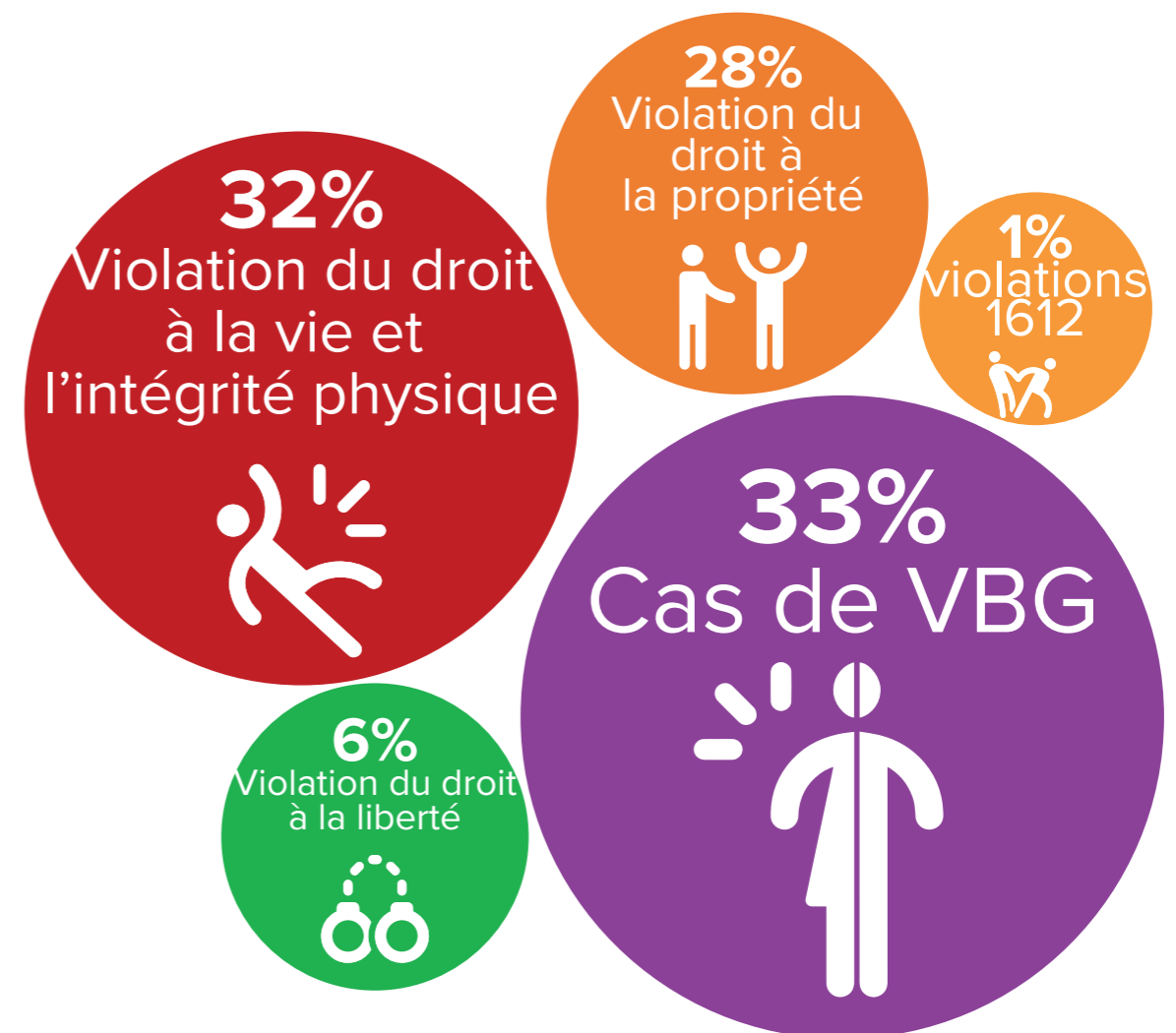
33%
Incidents liés à des VBG



1.812 Incidents de protection



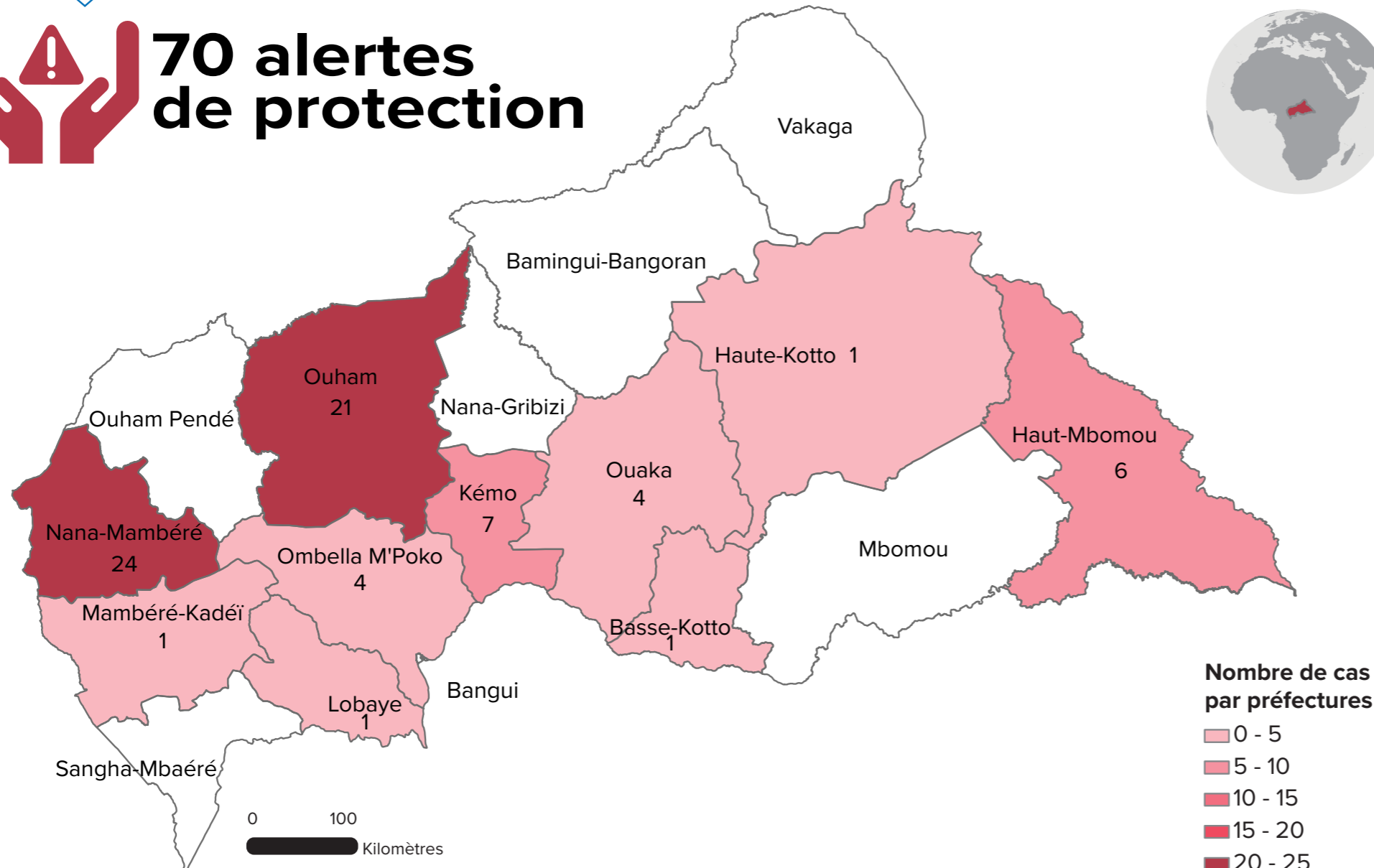
70 Alertes de protection



ALERTES DE PROTECTION



70 alertes de protection



En complément aux nombreux incidents individuels de protection signalés au cours du quatrième trimestre, les équipes du HCR et de ses partenaires ont rapporté **70 alertes de protection**, soit une réduction de 30 pour cent par rapport au troisième trimestre de 2021. Suivant les tendances enregistrées au cours de la période d'analyse précédente, la plupart de ces alertes ont été enregistrées dans les préfectures de la Nana-Mambéré (34 pour cent) et de l'Ouham (30 pour cent). Sur la base des résultats de l'analyse comparative des données recueillies au cours des troisième et quatrième trimestre de 2021, on constate une baisse plus significative du nombre d'incidents de grande ampleur dans les préfectures de l'Ombella-M'Poko et du Haut-Mbomou, alors que la préfecture de la Kémo a enregistré les plus fortes augmentations du nombre d'incidents collectifs. 1 alerte sur 4 était liée à un conflit interethnique, 17 pour cent des alertes liés au phénomène de la transhumance et 3 pour cent ont des liens avec les accusations de sorcellerie.

Des hommes en armes étaient impliqués dans la plupart des alertes (50 pour cent de groupes armés non étatiques et 20 pour cent d'acteurs étatiques). Les exactions contre la population civile représentent le pourcentage le plus élevé d'alertes de protection enregistrées (44 pour cent) généralement dans le contexte d' incursion de groupes armés ou d'affrontements au sein de la communauté. Parmi les exactions commises contre la population civile, les moniteurs ont signalé des cas de pillage de biens, véhicules ou bétail, des extorsions de biens, des cas de harcèlement contre la population civile, des meurtres, des restrictions de mouvements, des recrutements forcés et des taxations illégales.

17%
Alertes liés à la transhumance

Les frontières et les noms indiqués et les désignations utilisées sur cette carte n'impliquent pas une reconnaissance ou une acceptation officielle par les Nations Unies.
Source: UNHCR, Monitoring de protection. Contact: Officier de protection, Rocio Alamillos, alamillo@unhcr.org, Gestionnaire d'information, Hanno Guillaume, guillauih@unhcr.org

TENDANCES ET RISQUES DE PROTECTION

La situation générale de protection en RCA est restée fragile au cours du 4^{ème} trimestre 2021 avec une relative aggravation de la situation sécuritaire dans certaines sous-préfectures en raison des opérations militaires menées par les forces gouvernementales et leurs alliés. Un total de **81% pour cent des relais communautaires interrogés dans le cadre des enquêtes de perception a confirmé que des incidents de protection** avaient eu lieu dans leur communauté dans le mois précédant l'enquête, une hausse de 13% par rapport au trimestre précédent.

La poursuite des opérations militaires lancées en début d'année 2021 par les FACA et leurs alliés contre les groupes armés et les incursions des groupes armés dans certains villages ont entraîné des déplacements forcés de la population civile.

Dans ce contexte, 22 pour cent des relais communautaires ont confirmé des déplacements de population pendant la période de rapportage.

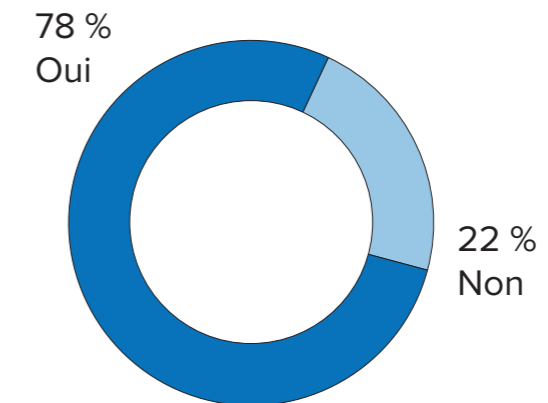
Environ 22 pour cent des chefs de ménages interrogés ont indiqué ne pas se sentir en sécurité dans leurs communautés, notamment dans les préfectures de la Nana-Mambéré, le Haute-Kotto et le Basse-Kotto.

Les principales raisons évoquées sur la situation d'insécurité sont notamment (i) l'absence de l'autorité de l'Etat, (ii) la présence d'acteurs armés non étatiques et (iii) les risques de VBG. Environ 15% des ménages ont cité la criminalité comme cause d'insécurité.

Un total de 26 pour cent des ménages ont déclaré qu'il y a des restrictions à la liberté de mouvement dans ces communautés pour des raisons liées (i) aux activités des groupes armés, (ii) au manque de document d'identité et/ou de voyage, (iii) aux violences généralisées/criminalité/banditisme, (iv) et à la présence de mines ou de munitions non explosées.

22%
Chefs de ménages inquiets du manque de sécurité

EST-CE QUE VOUS VOUS SENTEZ EN SÉCURITÉ DANS VOTRE COMMUNAUTÉ ?



Percéption de la sécurité durant le quatrième trimestre 2021

VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE

Les incidents de VBG représentent 34 pour cent des incidents de protection rapportés entre octobre et décembre 2021 si on tient compte des violences sexuelles parmi les violations 1612. La plupart des incidents de VBG signalés sont des agressions physiques (52 pour cent et sont la résultante des disputes conjugales dont l'auteur présumé est le partenaire ou l'ex-partenaire de la victime/survivant(e)).

Environ 26 pour cent des cas liés à la VBG sont des violences sexuelles comprenant des viols (24 pour cent) et des agressions sexuelles (2 pour cent) subis par des adultes et des mineurs. Pour 19 pour cent des violences sexuelles, des hommes en armes ont été identifiés comme auteurs présumés. Ces statistiques ont eu une augmentation significative de 13 pour cent par rapport au troisième trimestre avec la plupart des cas enregistrés dans les préfectures où les groupes armés ont été plus actifs (la Nana-Gribizi, la Ouaka, l'Ouham et la Haute-Kotto). Ces analyses confirment que la violence sexuelle a continué à être utilisée comme une arme de guerre.

D'après les données analysées, il est clair qu'un nombre important d'incidents de violences sexuelles commis par les groupes armés ont eu lieu dans un contexte probable de vente ou d'échange de relations sexuelles comme mécanisme d'adaptation, bien que les personnes fournissant les informations sur ces incidents ne partagent généralement pas de détails. Les attitudes et croyances culturelles autour de la violence sexuelle et sexiste, et du viol en particulier, renforcent la

stigmatisation et le rejet des survivants par la communauté et la famille. Ces attitudes et la peur des représailles, notamment de la part d'éléments de groupes armés (dans un contexte de crise sécuritaire où le système judiciaire de l'État est absent ou faible) ne facilitent pas le signalement des violences sexuelles. Plus précisément dans les localités d'Alindao et de Zemio, les partenaires et les structures communautaires ont signalé des difficultés à identifier les incidents VBG en raison des incohérences dans les récits des victimes/survivant(e)s et des membres de la famille et de la volonté de la communauté de protéger les auteurs par crainte de représailles.

En plus, les équipes de protection et les structures communautaires ont signalé deux cas de viols de filles dans les sous-préfectures de Kabo (préfecture de l'Ouham) et Mbrès (préfecture de la Nana-Gribizi), dont les auteurs présumés sont des travailleurs humanitaires. Un autre cas de viol subi par une fille dans la sous-préfecture de Kabo aurait été commis par un fonctionnaire de l'État et son chauffeur. Le suivi a été effectué concernant le signalement et la réponse à ces cas.

26%
Incidents liés à
des VBG



**596 cas
de VBG**



**97% des
survivant(e)s sont
de sexe féminin**



**22% des
survivant(e)s sont
des filles**



**69% des
vbg commises sont
des viols**

VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE

Il convient de noter que dans 5 des 12 préfectures couvertes par le projet de monitoring de protection, les cas de VBG dépassent 50 pour cent du nombre total d'incidents de protection documentés dans les limites de ces circonscriptions territoriales (préfectures de la Haute-Kotto, la Kémo, l'Ombella M'Poko, le Mbomou et la Lobaye).

La grande majorité des victimes/survivant(e)s de VBG sont des femmes et des filles (97 pour cent), **tandis que les victimes/survivants masculin(e)s de violences sexuelles représentent pour cent**, soit une diminution de 1 pour cent par rapport au trimestre précédent. Les filles ont été identifiées comme survivantes de VBG dans 22 pour cent des cas incluant généralement des incidents de violence sexuelle (environ 3 incidents de VBG sur 4 commis contre des filles sont des viols), de mariage forcé, de violence domestique découlant de disputes conjugales et de mutilation génitale féminine.

Bien que les incidents de protection contre la VBG représentent un pourcentage élevé des cas, les consultations avec les ménages montrent que la perception des risques de VBG est encore plus élevée.

73 pour cent des ménages interrogés ont confirmé l'existence de risques de VBG ou risques affectant les femmes et les filles dans leur communauté.

Dans cette même ligne, 3 pour cent des chefs de ménages consultés ont confirmé qu'il y a certains endroits où le risque de VBG est généralement plus élevé tels que les endroits éloignés de la communauté (27 pour cent), les champs (24 pour cent) et les points d'eau (17 pour cent) et certaines rues (25 pour cent). Cependant, il faut noter qu'au moins 56 pour cent des incidents de VBG enregistrés par les équipes de protection ont eu lieu dans le foyer familial ou dans la communauté.

Selon les relais communautaires consultés dans le cadre des enquêtes de perception sur les risques de protection, **les principaux risques menaçant les femmes et les filles** au sein des communautés restent similaires à ceux documentés au cours des trimestres précédents, bien que le pourcentage de relais communautaires signalant des violences et des abus sexuels ait augmenté de manière significative par rapport aux autres catégories. Les principaux risques identifiés sont les violences physiques (85 pour cent), les violences sexuelles (75 pour cent), les mariages forcés (64 pour cent) et les violences domestiques (64 pour cent).

73%
Ménages qui
confirment un
risque de VBG



**596 cas
de VBG**



**26% sont des
violences sexuelles**



**19% sont attribuées
à des hommes en
armes**

VIOLATIONS 1612

Au cours du quatrième trimestre, différents types de violations de la Résolution 1612 ont été signalés dans le cadre du monitoring de protection.

Cependant, dans les préfectures de l'Ouham, la Nana-Gribizi, la Haute-Kotto, la Ouaka, la Nana-Mambéré et la Lobaye, le pourcentage des incidents liés aux violences sexuelles a diminué de 87 à 63 pour cent. Les meurtres et les mutilations d'enfants liés aux conflits représentent 13 pour cent des violations signalées au cours du dernier trimestre.

Ainsi, les équipes de protection et structures communautaires impliquées dans le projet ont signalé une recrudescence des violations 1612 avec l'arrivée des forces sécuritaires et ses alliés dans la sous-préfecture de Kaga-Bandoro (préfecture de la Nana-Gribizi) au cours du dernier trimestre de 2021.

Deux cas d'occupations d'écoles par des groupes armés dans cette même sous-préfecture de Kaga-Bandoro ont été signalés au mois d'octobre. Un cas d'enlèvement d'enfant qui aurait été commis par un groupe armé a été documenté dans la sous-préfecture de Kabo (préfecture de l'Ouham) et un incident de recrutement forcé dans la sous-préfecture de Ndjoukou (Kémo), où les auteurs présumés étaient des forces de sécurité.

Les violences basées sur le genre faites aux enfants, telles que les mariages précoces suivies de grossesses précoces (42 pour cent) et les viols et autres agressions sexuelles (39 pour cent), sont mentionnés comme des problèmes de protection majeurs auxquels font face les enfants.

Les attaques physiques (34 pour cent), les violences domestiques (33 pour cent), l'abandon des enfants (29 pour cent) ainsi que le travail et le mariage forcé (27 pour cent) sont également mentionnés comme des principaux risques de protection de l'enfance.

Le recrutement des enfants dans des groupes armés non étatiques ou dans l'armée ont été mentionnés comme un risque pour la protection des enfants par 9 pour cent des ménages participant à l'enquête de perception notamment dans les préfectures de la Nana-Mambéré, de la Basse-Kotto et du Haut-Mbomou.

Parmi les multiples risques de protection menaçant les enfants au sein des communautés (pas seulement les violations énumérées dans la Résolution 1612), les relais communautaires consultés dans le cadre des enquêtes de perception ont souligné les négligences (64 pour cent), le mariage des enfants (55 pour cent), le travail des enfants (53 pour cent), la violence sexuelle (52 pour cent), les violences domestiques (48 pour cent), et les attaques physiques (32 pour cent).

Les activités des groupes armés tels que le recrutement dans les groupes armés non étatiques ou dans l'armée sont mentionnées comme un risque par 8 pour cent des relais communautaires consultés.

13%
Incidents liés à
des meurtres et
des mutilations
d'enfants



**19 violations
1612**



**2 occupations
d'école par des
hommes en armes**

VIOLATIONS DU DROIT À LA VIE ET/OU À L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE

En ce qui concerne **les violations du droit à la vie et/ou à l'intégrité physique**, 73 pour cent des cas individuels de protection sont des incidents d'agression physique entraînant des blessures chez les victimes, ce qui représente une augmentation de 3 pour cent parallèlement à la période d'analyse précédente tandis que le taux d'homicide reste inchangé (17 pour cent) par rapport au troisième trimestre, mais inférieur à ceux enregistrés au cours du premier semestre 2021. Les cas de torture et de traitement inhumain continuent de baisser comparativement aux semestres précédents, passant de 12 à 7 pour cent. La préfecture qui a enregistré le pourcentage le plus élevé de violations contre la vie et l'intégrité physique est la Mambéré-Kadéï, bien que les statistiques puissent éventuellement être plus élevées car il existe des risques de sécurité pour couvrir la sous-préfecture d'Amada-Gaza.

Dans 60 pour cent des cas, les auteurs des violations du droit à la vie ou à l'intégrité physique sont des membres de la communauté. Environ 13 pour cent des cas de violations du droit à la vie ou à l'intégrité physique ont été attribués aux forces de l'ordre et à leurs alliées (FACA, police ou gendarmerie), notamment dans les préfectures de l'Ouham (sous-préfecture de Batangafo), de la Ouaka (sous-préfectures de Bambari et Kouango) et de la Mambéré-Kadéï (sous-préfectures de Gamboula et Sosso-Nakombo).

La plupart des incidents perpétrés par les forces nationales sont des agressions physiques qui, en principe, n'impliquent pas de torture mais qui, dans certains cas, aboutissent à un homicide. Ces incidents découlent de situations d'usage disproportionné de la force dans un contexte d'arrestations pour commission présumée de crimes ou des accusations présumées contre des civils de participer ou de collaborer avec des groupes armés.

D'autre part, 17 pour cent des incidents contre la vie ou l'intégrité physique sont attribués aux groupes armés non étatiques et souvent ils sont liés à des embuscades, des vols/braquages et des règlements de compte.

La présence de groupes armés dans certaines zones, et l'absence d'acteurs étatiques pour protéger la population civile, ont conduit à une concentration particulière de ces incidents prétendument perpétrés par des groupes armés dans les préfectures de l'Ouham (sous-préfecture de Kabo), la Ouaka (Kuango, Bambari et Ippy), la Nana Gribizi (Kaga-Kandoro et Mbrès) et le Haut-Mbomou (Obo).

73%
Incidents liés à
des agressions
physiques

583 violations du droit à la vie et à l'intégrité physique



73% des cas sont des coups et blessures



17% des cas sont des homicides



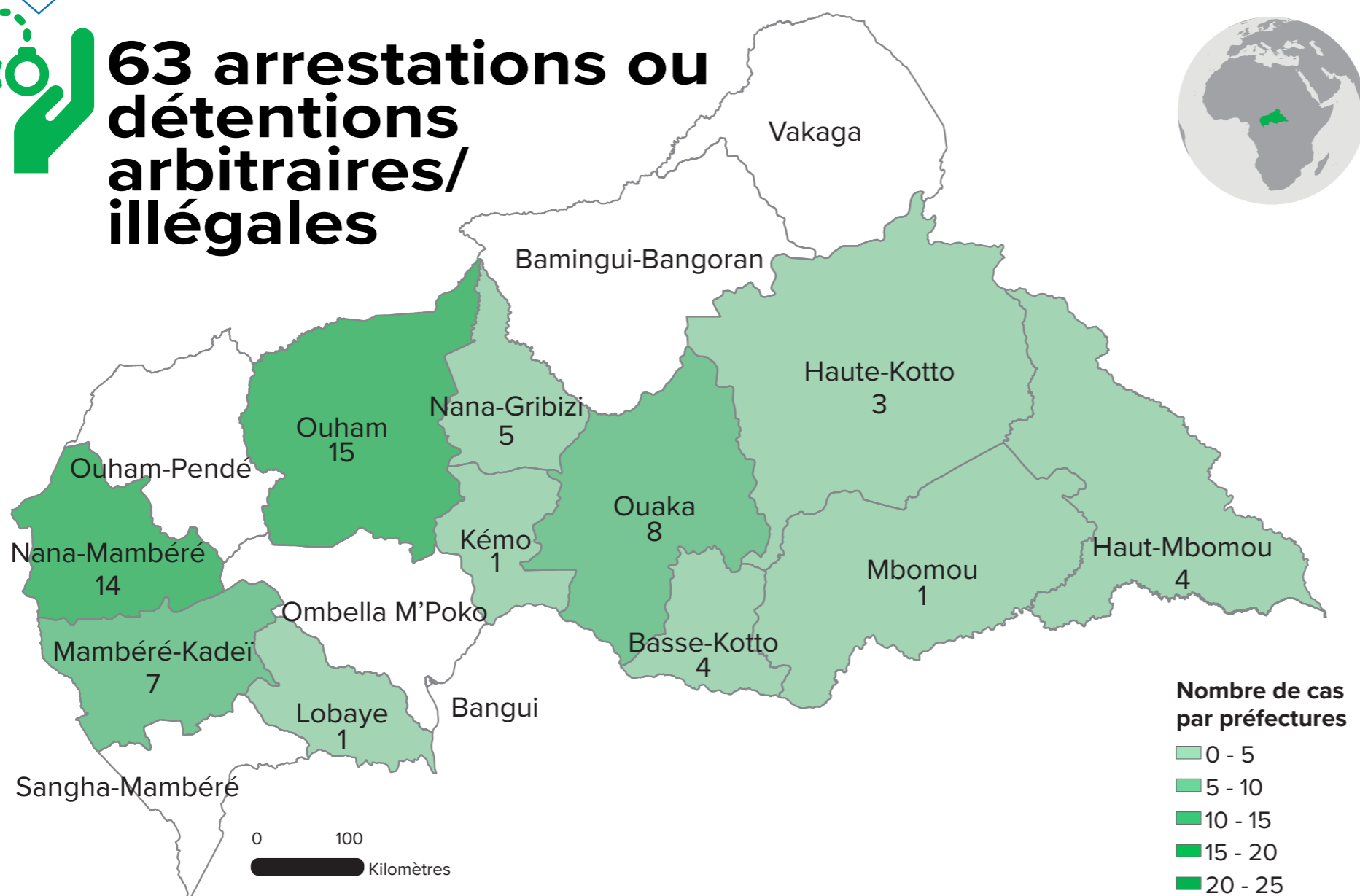
3% des cas sont liés la présence d'engins explosifs



VIOLATIONS DU DROIT À LA LIBERTÉ



63 arrestations ou détentions arbitraires/illégales



Les **violations du droit à la liberté** représentent 6 pour cent de tous les incidents de protection enregistrés au quatrième trimestre, dont **les cas d'arrestations ou de détentions arbitraires/illégales représentent 58 pour cent** de cette sous-catégorie de violations et 30 pour cent sont des cas d'enlèvement ou de tentative d'enlèvement, et dans une moindre mesure des travaux forcés (5 pour cent), des déplacements forcés (4 pour cent) et des restrictions ou limitations de mouvements.

Environ 78 pour cent des arrestations/ détentions illégales ou arbitraires étaient commises par les forces de l'ordre de la RCA. La plupart des arrestations et détentions arbitraires ont été signalées dans les sous-préfectures de Bouar et Baboua (préfecture de la Nana-Mambéré), Gamboula (préfecture de la Mambéré-Kadéï), Bossangoa (préfecture de l'Ouham) et Bambari (la Ouaka). La plupart des arrestations / détentions illégales ou arbitraires étaient attribuables aux FACA, à leurs alliés ou aux FSI, qui se sont redéployés en province dans le cadre des opérations militaires menées contre les groupes armés et ont repris le contrôle d'un grand nombre de zones.

Le HCR et ses partenaires ont reçu de nombreux rapports mettant en évidence la corrélation entre les arrestations et détentions arbitraires et les personnes perçues ou suspectées d'être assimilées à des groupes armés. Il a également été rapporté que certaines de ces privations de liberté sont motivées par l'absence de documents d'identité ou d'autres questions d'abus de pouvoir (extorsion de biens, taxation illégale, questions d'honneur ou de jalousie). Dans de nombreux cas, les personnes privées de liberté ont été relâchées après avoir payé une somme d'argent.

6%
Incidents liés à des violations du droit à la liberté

Les frontières et les noms indiqués et les désignations utilisées sur cette carte n'impliquent pas une reconnaissance ou une acceptation officielle par les Nations Unies.
Source: UNHCR, Monitoring de protection. Contact: Officier de protection, Rocio Alamillos, alamillov@unhcr.org, Gestionnaire d'information, Hanno Guillaume, guillaugh@unhcr.org

VIOLATIONS DU DROIT À LA PROPRIÉTÉ

Les **violations du droit à la propriété** représentent 28 pour cent des atteintes contre les droits de l'homme signalées au cours de la période de rapportage.

Les cas de vols et braquages représentent 64 pour cent de cette catégorie de violations et 24 pour cent sont des cas d'extorsion de biens. Les membres de groupes armés non étatiques ont été identifiés comme auteurs présumés dans 58% des incidents liés au droit à la propriété.

Dans plusieurs cas, les vols ou braquages commis par des groupes armés ont eu lieu au cours des déplacements des populations aux marchés hebdomadaires.

Parmi les cas de taxation illégale ou d'extorsion de biens enregistrés, certains impliquaient des victimes appartenant à l'ethnie peul.

Dans les cas d'extorsion, souvent il y a une corrélation entre ce type d'incident et l'absence de documentation.

Les victimes interviewées par les moniteurs de protection ne sont pas parvenues à identifier les auteurs de près de 27 pour cent des violations du droit à la propriété tels que les vols, braquages et incendies, résultant généralement en de petites criminalités communautaires, souvent ayant eu lieu en l'absence des propriétaires.

28%
Incidents liés à
des violations du
droit à la
propriété



**505 violations
du droit à la
propriété**



**322 vols et
braquages**



**119 extorsions
de biens**

PROFIL DES AUTEURS PRÉSUMÉS

Les **membres de la population civile** ont été désignés comme présumés responsables de 51 pour cent des incidents de protection documentés au cours du 4^{ème} trimestre, le même pourcentage que lors des trimestres précédents.

Des **groupes armés non étatiques** ont été identifiés comme auteurs présumés de 25 pour cent des incidents de protection, ce qui représente une augmentation de 4 pour cent par rapport au trimestre précédent.

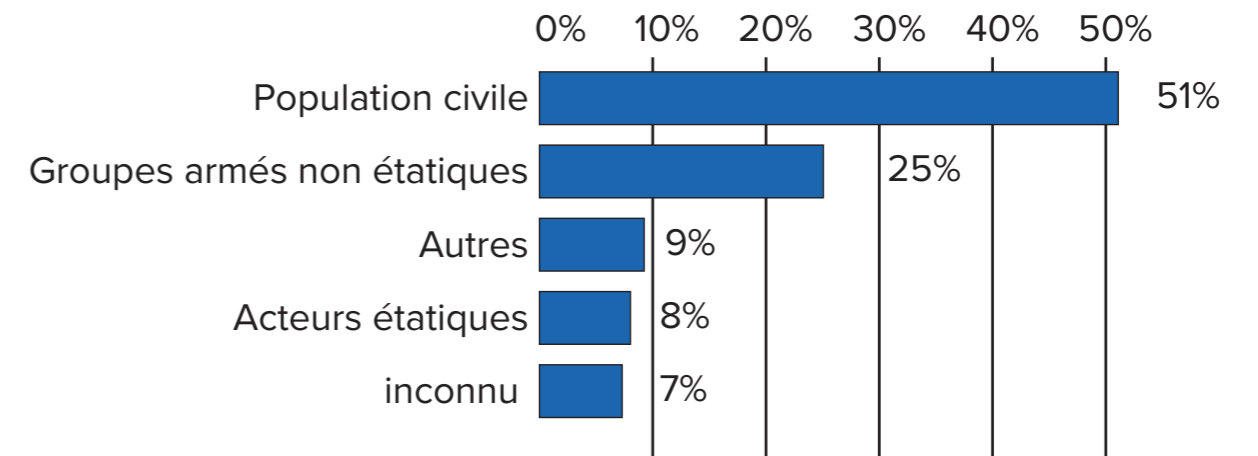
Les cas les plus fréquents sont les violations du droit à la propriété (vol, braquage et extorsion de biens) dans les préfectures de la Ouaka, l'Ouham, la Nana-Gribizi, le Haut-Mbomou.

Environ 8 pour cent des incidents de protection résultaient de l'action des **forces de l'ordre**, celles-ci étant composées des forces de sécurité intérieure (gendarmes et police) et des forces de défense (FACA).

Les violations les plus fréquentes perpétrées par cette corporation sont les agressions physiques et les détentions ou arrestations arbitraires ou illégales dans les préfectures de la Ouaka, l'Ouham et la Mambéré-Kadéï.

La catégorie «autres» comprend comme auteurs présumés des membres des forces alliées, du personnel civil de l'Etat ou du personnel d'organisations internationales ou d'organisations non gouvernementales humanitaires.

25%
Incidents liés à
des groupes
armés non
étatiques



Profil des auteurs présumés durant le quatrième trimestre 2021

PROFIL DES VICTIMES ET SURVIVANT(E)S

Un total de 49 pour cent des victimes / survivant(e) s ayant subi des incidents de protection au cours du quatrième trimestre sont des personnes de sexe féminin et 52 pour cent de sexe masculin (50 pour cent d'hommes et 2 pour cent de garçons).

Les personnes de sexe féminin sont souvent la cible des incidents VBG (97 pour cent) ou violations 1612 (74 pour cent) alors que pour les autres types de violations, les personnes de sexe masculin représentent des pourcentages plus élevés.

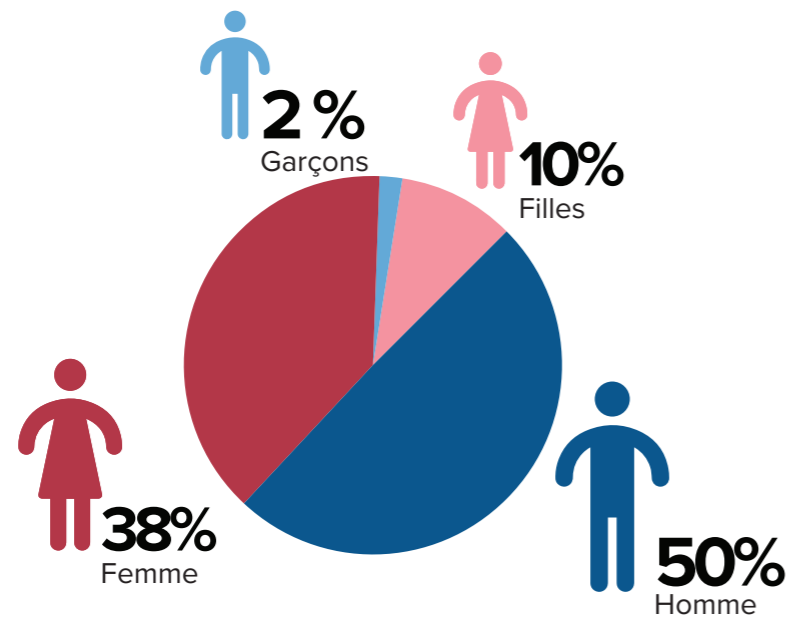
Il convient de noter que sur les 1812 victimes de violations identifiées, environ 18 pour cent étaient des individus particulièrement vulnérables, tels que les femmes ou enfants chefs de ménages.

Le groupe de population le plus touché par les violations des droits de l'homme est celui des résidents (69 pour cent), suivi des PDI (21 pour cent) et des retournés/rapatriés (7 pour cent).

Les autres sont des catégories moins représentatives telles que les transhumants, les rapatriés spontanés, les réfugiés et les migrants.

Les incidents documentés sont perpétrés dans des lieux variés, comme le domicile de la victime, la brousse, les sites, sur la route ou dans des espaces publics (le marché, le quartier ou des bâtiments administratifs ou religieux).

51%
Incidents commis par des membres de la population civile



69% des victimes sont des résidents



21% des victimes sont des PDI

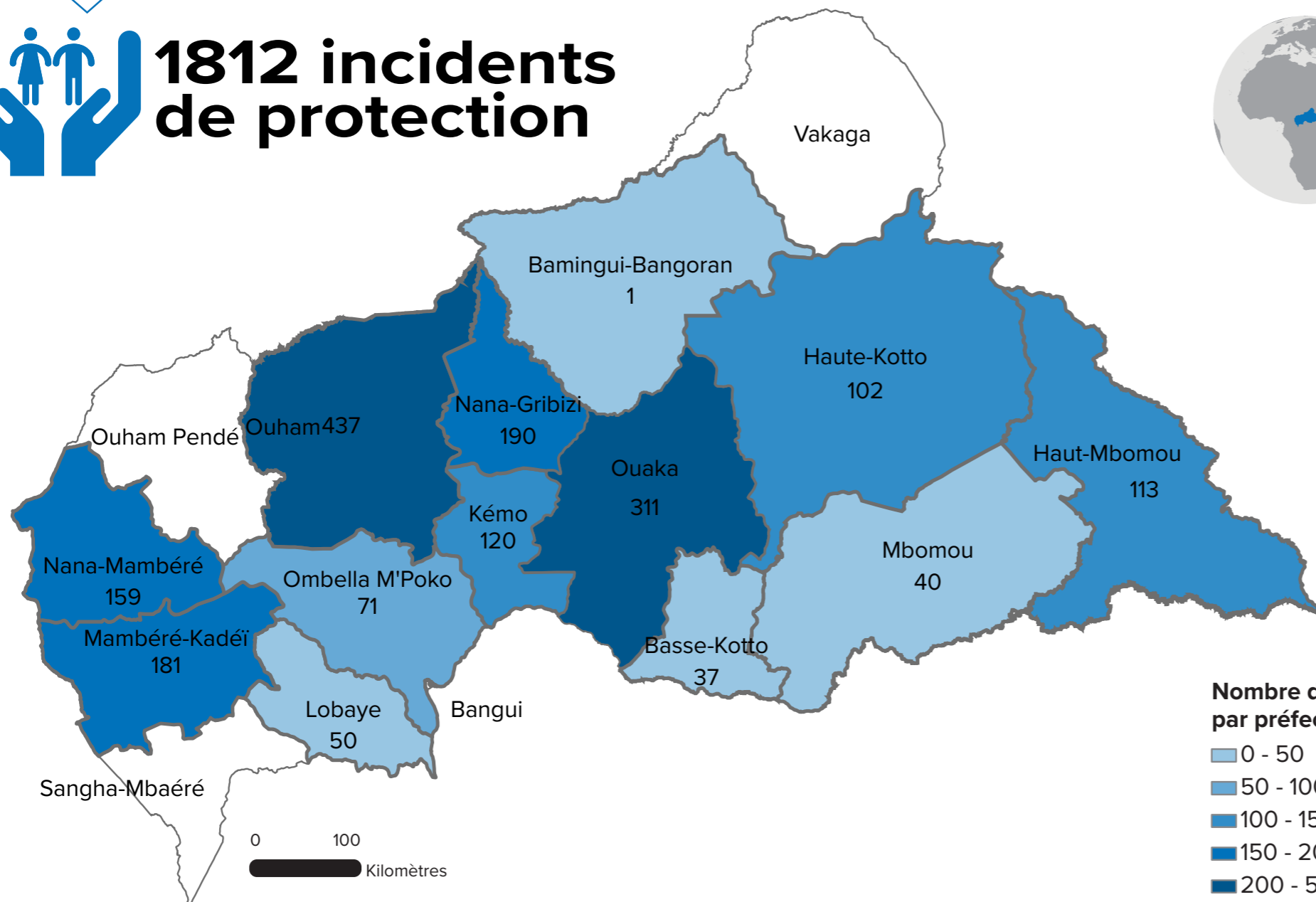


7% des victimes sont des retournés (PDI et rapatriés)

ANALYSE GÉOGRAPHIQUE



1812 incidents de protection



Environ 24 pour cent du total des incidents de protection ont eu lieu dans la préfecture de l'Ouham, particulièrement en raison d'un taux élevé de violations de propriété dans les sous-préfectures de Bossangoa et Batangafo.

La préfecture de la Haute-Kotto a enregistré un taux de cas de VBG bien supérieur à la moyenne, en particulier dans la sous-préfecture de Bria. La plus grande partie des violations enregistrées sont perpétrées par des membres de la famille ou de la communauté. La préfecture de la Mambéré-Kadéï a connu une augmentation de plus de 200 pour cent du nombre d'incidents par rapport au trimestre précédent, notamment en ce qui concerne les violations du droit à la vie/l'intégrité physique, en particulier dans les sous-préfectures de Berberati, Carnot et Gamboula en raison des tensions dans le contexte communautaire ou la présence des forces de l'ordre et ses alliés.

Au cours du quatrième trimestre, des incidents majeurs (alertes de protection) ont été enregistrés dans 10 des 12 préfectures couvertes par le projet de monitoring de protection. Les préfectures de la Nana-Mambéré et de l'Ouham ont enregistré le plus grand nombre d'alertes de protection, soit 64 pour cent du total. La plupart des alertes font référence à des exactions collectives subies par la population civile (pillages, meurtres, vols de véhicules et de bétail) ou incursions perpétrées par des groupes armés.

Nombre de cas par préfectures

- 0 - 50
- 50 - 100
- 100 - 150
- 150 - 200
- 200 - 500

12/16
préfectures
concernées par des
incidents de
protection signalés
par les partenaires

Les frontières et les noms indiqués et les désignations utilisées sur cette carte n'impliquent pas une reconnaissance ou une acceptation officielle par les Nations Unies.
Source: UNHCR, Monitoring de protection. Contact: Officier de protection, Rocio Alamillos, alamillo@unhcr.org, Gestionnaire d'information, Hanno Guillaume, guillaum@unhcr.org

Au cours du quatrième trimestre 2021, des incidents de protection ont été signalés dans toutes les 12 préfectures couvertes par les partenaires du monitoring de protection. Il convient de noter que la préfecture de l'Ouham-Pendé n'est pas couverte par le projet du monitoring de protection, toutefois, le personnel du HCR y a enregistré les alertes de sécurité les plus graves³.

L'analyse des données du monitoring de protection révèle que les populations civiles dans certaines préfectures telles que l'Ouham ou la Ouaka, la Nana-Gribizi, la Nana-Mambéré et la Mambéré-Kadéï ont été soumises à un nombre plus élevé de violations des droits de l'homme ; ce qui indique un environnement de protection instable dans ces zones résultant notamment d'un fort taux de criminalité, dû à la présence et à l'activisme des groupes armés et la tenue des opérations militaires par les forces régulières.

³ Les activités du monitoring de protection dans la préfecture de l'Ouham-Pendé sont couvertes par le Conseil Danois pour les Réfugiés (DRC). Dans cette préfecture, le HCR ne réalise pas d'enquêtes de perception ou l'enregistrement des incidents individuels.

RÉPONSES ET MISE EN ŒUVRE



Lancement des 16 jours d'activisme à Berbérati dans la région de Mambéré-Kadeï (RCA)

Au cours du 4^{ème} trimestre, le HCR a maintenu son soutien aux centres d'écoute Ma Mbi Si répartis dans les 12 préfectures couvertes par le projet de monitoring de protection en réponse aux besoins importants découlant des incidents de violence sexuelle et sexiste. La réhabilitation progressive de 18 centres d'écoute Ma Mbi Si, l'approvisionnement en ordinateurs pour les agents psychosociaux et l'achat de kits de dignité, grâce aux fonds additionnels reçus du projet Safe from the Start de PRM ont marqué les deux derniers trimestres de l'année. **40 agents psychosociaux et/ou gestionnaires de cas** ont continuellement apporté du soutien psychosocial aux survivant(e)s qui se sont auto-référé(e)s ou qui ont été référé(e)s par les moniteurs de protection ou relais communautaires aux centres d'écoute Ma Mbi Si ou qui ont appelé le numéro vert Ma Mbi Si (4006).

La ligne verte Ma Mbi Si, mise en place pour connecter facilement les survivants de VBG et les personnes à risque aux services disponibles, a été capitale pour répondre au besoin d'aide exprimé par les survivant(e)s éloigné(e)s des centres d'écoute et/ou qui ne pouvaient y accéder en raison des risques de sécurité ou des restrictions de mouvement dans leurs

zones d'installation, ou qui ont préféré obtenir de l'aide à distance, avec davantage de discrétion et de confidentialité. Quatre agents psychosociaux, équipés de téléphones portables, ont géré le flux d'appels entrants provenant principalement des zones de Bangassou, Zemio, Alindao, Obo et Mboki. La ligne verte a enregistré un nombre de 233 appels de juillet à septembre 2021, et 694 d'octobre à décembre 2021. Sur les 927 appels reçus au total en 2021, 205 étaient liés à des incidents de VBG.

Un total de 100 pour cent des 999 survivant(e)s qui ont divulgué leurs cas (au cours du 4^{ème} trimestre) via la ligne verte administrée par le partenaire COOPI ou les centres d'écoute sous la responsabilité des 3 partenaires de mise en œuvre COOPI, FCA et INTERSOS ont reçu une assistance psychosociale et fait l'objet d'un suivi individualisé (gestion de cas).

927
Appels reçus
sur la ligne Ma Mbi Si

En outre, 21 pour cent des survivant(e)s ont été orienté(e)s vers des acteurs de prise en charge médicale et 3 pour cent vers des prestataires de services judiciaires par le biais des circuits de référencement établis. Les survivant(e)s mineurs ont également été référé(e)s vers les agents de protection de l'enfance, autant que possible. Parmi les 999 survivants, 273 ont reçu une assistance en cash d'urgence (pour certains cas justifiés, l'UNHCR et ses partenaires ont pris en charge les frais de transport des survivant(e)s habitant dans des localités éloignées afin de faciliter leur accès aux services essentiels).

À la suite des audits de sécurité et à la cartographie de sécurité réalisés à Bangassou et Obo rapportés au troisième trimestre, des actions ont été entreprises par les autorités locales, les partenaires et les communautés afin d'améliorer la sécurité pour limiter les risques d'exposition à la VBG. En novembre 2021, un atelier a été organisé pour présenter les résultats des audits de sécurité aux autorités locales, aux organisations humanitaires et aux leaders communautaires. Les autorités locales et les parties prenantes se sont engagées à assurer autant que possible la sécurité de la population et à renforcer les mécanismes de prévention de la VBG par une sensibilisation communautaire. Des patrouilles de sécurité sont organisées de temps à autre par la MINUSCA et les forces de sécurité nationales sur les routes considérées comme dangereuses pour les femmes et les filles, et les communautés sont sensibilisées sur les moyens d'évitement des endroits à risque. Les autorités municipales d'Obo ont sensibilisé les commerçants à la baisse du coût de certaines denrées alimentaires dans l'optique de mitiger les risques d'exploitation sexuelle des femmes et des filles qui pourrait être liée à l'inflation des prix de ces denrées alimentaires.

Durant la commémoration du **trentième anniversaire de la campagne des 16 jours d'activisme contre les violences liées au genre**, l'UNHCR et ses partenaires ont organisé au niveau opérationnel, 8 activités d'envergure à savoir les cérémonies de lancement et de clôture des 16 jours d'activisme au cours desquelles, des marches pacifiques et autres activités de mobilisation ont été réalisées ; la vulgarisation du projet « Ma Mbi Si » sur les plateformes digitales du Bureau Régional du HCR pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre dans le cadre de la campagne médiatique régionale durant les 16 jours d'activisme; la session de sensibilisation sur la politique VBG du HCR à l'endroit du personnel du HCR à Bangui dans le cadre de la célébration du premier anniversaire de cette politique ; les séances de sensibilisation de masse destinées aux différentes communautés, des relais communautaires, autorités et autres acteurs avec des dons en nature à l'endroit de certains membres de communautés; les sessions de renforcements de capacités des autorités administratives, militaires et paramilitaires, des structures communautaires (leaders et relais communautaires) ; les activités sportives et ludiques ; et les activités multimédias (vidéo du Représentant pour sa participation à la campagne contre les violences basées sur le genre **#TousUnisContreLesVBG** et les émissions radiophoniques).

En marge de cette célébration des 16 jours d'activisme qui a permis aux communautés de prendre conscience des effets néfastes des VBG, le HCR et ses partenaires de mise en œuvre ont organisé une centaine de sensibilisations et de discussions de groupes pour promouvoir le respect des droits humains et partager des informations sur les mécanismes d'orientation et de prise en charge des survivant(e)s, ainsi que la protection contre les incidents de protection, la prévention du COVID-19 et la protection des enfants. Au total, **31312 personnes** (10978 femmes, 7046 hommes, 7697 filles et 5591 garçons) y ont été dénombrés

⁵Ma Mbi Si qui signifie en langue Sango « Ecoute-moi aussi » est le service de réponse de protection de l'UNHCR via ses partenaires de mise en œuvre à destination des personnes dont les droits ont été violés notamment les survivants de VBG. Ce service offre une écoute et un accompagnement des survivant(e)s qui le sollicitent, en leur offrant une prise en charge complète incluant le soutien psychosocial, les référencement vers des acteurs spécialisés dans les domaines médical, juridique, protection de l'enfant, un appui éventuel en kits de dignité et autres NFI et l'accès au soutien communautaire et des activités de groupe de femmes. Le service Ma Mbi Si est accessible via les centres d'écoute physiques et la ligne verte 4006.

C R E D I T S

Le HCR tient à remercier l'ensemble du personnel et des partenaires qui ont contribué au monitoring de protection en République Centrafricaine.

Photo de couverture: Famille de déplacés internes à Bambari (RCA) dans l'abri construit avec le soutien du HCR.

© UNHCR

Les cartes figurant dans cette publication n'impliquent de la part du HCR aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones, ou de leurs autorités, ou la délimitation des frontières ou des limites.

Conception, mise en page, production et impression:

Gestionnaire d'information, Hannoa Guillaume, guillaauh@unhcr.org

Pour de plus amples informations relatives au monitoring de protection en République Centrafricaine, le HCR vous invite à contacter:

Sebastian Herwig, Senior Protection Officer,

herwig@unhcr.org, Tel: +236 70 55 29 11

Rocio Alamillos, Associate Protection Monitoring Officer,

alamillo@unhcr.org, Tel: +236 72 82 95 79